

Appel à projet - Soutien aux contenus TV et en ligne d'animation

EUROPE CREATIVE

Dates limites de candidature pour 2027 :

- le 10 février à 17h (heure de Bruxelles),
- le 15 septembre à 17h (heure de Bruxelles).

Présentation du dispositif

Soutenir la production de films d'animation destinés à une exploitation télévisuelle ou en ligne, dès lors qu'elles bénéficient de l'engagement financier de plusieurs diffuseurs européens.

Cette action s'inscrit dans le volet MEDIA du programme Europe Créative 2021-2027 qui soutient les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et du jeu vidéo.

Conditions d'attribution

Qui peut candidater ?

— Entreprises éligibles

Peuvent candidater les sociétés de production audiovisuelle indépendantes établies dans l'un des pays participant au volet MEDIA du programme Europe Créative.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont éligibles les films d'animation destinés principalement et en priorité à une exploitation télévisuelle ou en ligne.

Les projets prennent la forme de films d'animation (programmes unitaires ou de séries) d'une durée totale de 24 minutes minimum.

Le projet doit bénéficier de la participation financière d'au moins 2 diffuseurs européens établis dans deux pays MEDIA différents.

Les diffuseurs peuvent être linéaires ou non linéaires, conformément à la directive sur les services de médias audiovisuels.

Au moins 40% du financement prévisionnel du budget de production doit être acquis et garanti auprès de sources de financement tierces.

Au moins 50% du financement total prévisionnel doit provenir de pays MEDIA.

La production doit associer de manière significative des professionnels européens, citoyens et/ou résidents de pays MEDIA.

Un diffuseur ou toute autre entité non éligible ne peut pas détenir la majorité des droits sur le projet présenté.

Montant de l'aide

De quel type d'appel à projets s'agit-il ?

Il s'agit d'une subvention forfaitaire fixe, dont le montant est déterminé en fonction du budget de production du projet :

- > à 20 M€, subvention forfaitaire fixe de 2 M€,
- > à 10 M€ et ? à 20 M€, subvention forfaitaire fixe de 1 M€,
- > à 3 M€ et ? à 10 M€, subvention forfaitaire fixe de 500 000 €,
- > à 2 M€ et ? à 3 M€, subvention forfaitaire fixe de 400 000 €,
- > à 1,5 M€ et ? à 2 M€, subvention forfaitaire fixe de 300 000 €,
- > à 1 M€ et ? à 1,5 M€, subvention forfaitaire fixe de 220 000 €,
- > à 800 000 € et ? à 1 M€, subvention forfaitaire fixe de 150 000 €,
- > à 500 000 € et ? à 800 000 €, subvention forfaitaire fixe de 100 000 €,
- ? à 500 000 €, subvention forfaitaire fixe de 70 000 €.

Informations pratiques

Comment candidater ?

— Auprès de quel organisme

Le dépôt des projets se fait en ligne sur [la plateforme Funding and Tenders Portal de la Commission européenne](#).

Pour créer son dossier de candidature en ligne, la société de production doit au préalable disposer d'un compte utilisateur ainsi que d'un code PIC.

Pour les nouveaux candidats, ils doivent d'abord obtenir un Code d'Identification du Participant (PIC) en s'enregistrant dans [le Registre des participants](#) et en saisissant les informations relatives à leur entreprise.

Sur la page de l'appel à projet, dans la section "Submission service", créer ensuite son dossier de candidature en cliquant sur "Start submission". Compléter les informations demandées et télécharger les formulaires et annexes à remplir également.

La candidature est soumise au plus tard le 1er jour du tournage principal.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe.

Déposer son dossier

- <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-details/CREA-MEDIA-2027-TVONLINE-1?isExactMatch=true&status=31094501,31094502,31094503&frameworkProgramme=43251814&order=DESC&pageNumber=1&pageSize=50&sortBy=deadlineDate>

Liens

- [Règlement de l'appel à projets](#)
- [Liste des pays non membres de l'UE participant à MEDIA](#)